

Prix 5€ décembre 2019

ÉDITORIAL



Pourquoi Blois ?

Le Syndicat de l'Architecture a organisé à Blois avec le CAUE 41 un colloque sur la rénovation énergétique. Quoi de plus normal pour un syndicat que de se rapprocher de ses adhérents en région ? Quoi de plus syndical que la participation active et reconnue de chaque adhérent de notre territoire ? À l'heure de la métropolisation, le Syndicat doit permettre de resserrer les liens entre les architectes installés en dehors des grandes villes, d'échanger sur les pratiques, valoriser les actions ou trouver ensemble des réponses aux questions.

Et pourquoi la rénovation énergétique me direz-vous ? Parce qu'un Syndicat doit accompagner les grandes évolutions de la profession, et s'assurer de la qualité des nouvelles pratiques dans nos agences, et de la nécessité de formations adéquates. Et justement, les exemples de rénovations énergétiques présentés à Blois nous ont montré combien les choix techniques peuvent être différents entre hier et aujourd'hui, et comment le site, l'échelle du projet, entraîne l'architecte vers la recherche de nouvelles solutions.

Un autre point me paraît indispensable à citer aujourd'hui, Monsieur le ministre de la Culture l'a abordé dans son discours des JNA, c'est le travail en réseau. Et ce colloque de Blois en est l'exemple même, qui a réuni la Région, le département avec son CAUE, le Syndicat et leurs invités, pour un partage d'expériences, et de savoirs dans l'école du paysage.

Un dernier point d'importance, abordé par Philippe Madec dans sa conférence, et relayé par les présentations suivantes, le travail d'un architecte d'aujourd'hui en rénovation s'établit plus que souvent en co-participation, en co-construction avec de futurs utilisateurs, des habitants, des maîtres d'ouvrage et de multiples intervenants. Encore une nouvelle pratique.

Devant la réussite de ce colloque, J'invite tous nos adhérents à imaginer dans leurs régions de nouvelles manifestations, de nous le faire savoir pour les organiser ensemble.

Bénédicte Meyniel, vice-présidente

S
O
M
M
A
I
R
E

P. 2

Le Syndicat a entendu Franck Riester, ministre de la culture.
Bénédicte Meyniel

P. 3

Après la condamnation de l'Ordre sur les OAB : deux réactions d'Olivier Arène

P. 5

Qui veut tirer les oreilles du Tintoret ?
Bénédicte Meyniel

P. 6

Le Syndicat s'empare de la rénovation énergétique à Blois, le 25 octobre 2019
Bénédicte Meyniel

P. 10

Droit d'auteur – droit d'architecte
Christian Labbé

P. 12

Réforme des CCAG de la commande publique
Béatrice Dollé

P. 13

Brèves sur le Dialogue Social
JF Chenais

P. 14

Portrait Shama Boudhabhay

P. 15

La permanence de conseil du Syndicat

P. 15

Jeu des 7 erreurs
JC de B

P. 16

TEST : Êtes-vous un architecte Bio-Responsable ?
JC de B

Edition : Syndicat de l'Architecture
24 rue des Prairies 75020 Paris
0143610291

www.syndicatdelarchitecture.com

Publication Trimestrielle

Directeur de publication :

Lionel Dunet

Rédactrice en chef :

Françoise Groshens,

Réalisation graphique :

Nicole Valentin nicoleva@free.fr

Imprimeur : Sintez

20 bis rue Louis Philippe 92200

Neuilly sur Seine

N° CPPAP 0524 G 93681

Crédit photo : Juliette Chenais de Busscher

Le Syndicat a entendu Franck Riester, ministre de la culture, à l'occasion de l'ouverture des journées nationales de l'architecture.

« L'architecture transforme le monde. Elle conditionne nos interactions, nos mouvements, notre relation à l'espace et aux autres. C'est une grande responsabilité... Il nous faut collectivement mieux regarder l'architecture »

Après cette entrée en matière bien choisie pour valoriser les journées de l'architecture, le ministre a remercié les auteurs du récent rapport « Valeurs de l'architecture ». Nous en retiendrons l'idée que le rôle de l'architecte est celui d'un apporteur de solutions dans toute la chaîne de la construction au service des grands défis de notre pays : richesse des territoires et transition écologique. A partir des propositions de ce rapport, quatre priorités sont présentées :

■ Développer une meilleure médiation de l'architecture en faveur du grand public.

Il s'agit de populariser l'architecture par l'apprentissage du regard, poursuivre ou lancer des initiatives comme : « lever les yeux » avec le ministère de l'éducation nationale, celle de dédier le vendredi avant les journées du patrimoine au jeune public, ou encore, constituer une banque de ressources nationales pour tous les acteurs de l'architecture, et enfin, créer un portail national participatif « France architecture » au ministère de la culture.

■ Dynamiser la formation et moderniser les conditions d'exercices des architectes.

Le premier volet concerne surtout les écoles. Il s'agit d'améliorer l'employabilité des jeunes diplômés ; mettre en place un schéma national de l'offre de formation, de recherche, et d'expertise,

pour le réseau des écoles d'architecture ; poursuivre la labellisation des chaires partenariales de recherche, et lancer en 2020 des Assises nationales des écoles d'architecture consacrées au lien entre architecture et patrimoine. Le second volet nous concerne particulièrement par sa volonté à accompagner les organisations professionnelles dans les évolutions du secteur. Et ce n'est pas un hasard, si le ministre cite alors l'expérimentation, la frugalité et la co-construction avant d'annoncer la création d'un observatoire de l'architecture comprenant notamment les données de la rémunération, de l'insertion professionnelle et de l'accès à la commande. L'observatoire prendra en compte bien entendu l'internationale, l'Europe et l'échelon territorial.

■ Assoir l'ancrage interministériel de l'Architecture.

Cette troisième mesure vise les services de l'état et leur efficacité sur les territoires à travers le travail des DRAC, la mise en réseau et l'animation des structures existantes « action cœur de ville, les amis de l'architecture.. » La consolidation de ce travail interministériel passe par la création d'un groupe de travail sur le logement social avec le ministère de la transition écologique. Ce travail portera à la fois sur l'usage, la qualité mais aussi sur les modalités de la commande, et l'exercice de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre.

■ Accompagner l'innovation architecturale au service de la transition écologique

Deux voies : contribuer à la neutralité énergétique du bâti et lutter contre l'extension débridée de la construction, en sachant réutiliser le bâti existant pour préserver les sols et l'environnement naturel.

Le Syndicat de l'Architecture se réjouit des orientations du Ministre de la Culture dans les différents domaines présentés. La formation bien sûr, qu'elle soit initiale ou complémentaire, mais aussi sur la question très complète de la pratique professionnelle. Il est vrai que Les thèmes des Grands entretiens organisés par le Syndicat depuis 2017 ont été à Paris : Transmettre. À Bègles : Quel avenir pour l'architecture ? À Rennes : Le logement en question. Et le Syndicat vient d'organiser un colloque avec le CAUE du Loir-et-Cher à Blois sur la Frugalité et la rénovation énergétique. Irions nous dans le même sens ?

Le Syndicat de l'Architecture va demander au ministre de bien vouloir valoriser son expertise de partenaire en associant aux futurs groupes de travail sur les banques de ressources, le portail Architecture, le schéma national de l'offre de formation, les Assises des écoles d'Architecture et l'observatoire de l'Architecture, et en intégrant dès maintenant le groupe chargé du logement avec Pierre-René Lemas.

Bénédictte Meyniel

Après la condamnation de l'Ordre sur les OAB : deux réactions

1 : La condamnation du CNOA et les offres anormalement basses (OAB)

Cette nouvelle et triste affaire des « barèmes » dans 4 régions françaises est bien affligeante et montre à quel point les actions menées par les institutions professionnelles sur la question de la rémunération des architectes pèsent peu. Pour autant, le Syndicat de l'Architecture s'étonne de la réaction de l'UNSAFA, qui se limite à la seule critique, et souhaite réagir à son tour en allant sur le fond.

Car le fond de la question est celle que prend soin d'éviter la DGCCRF et son bras armé qu'est l'Autorité de la Concurrence dans sa condamnation, à savoir celle du DUMPING.

Pourtant la réponse à cette problématique existe : c'est le calcul de la rémunération AU TEMPS PASSÉ.

Il convient de rappeler à nouveau que l'Ordre des Architectes, les 2 syndicats d'employeurs que sont l'UNSAFA et le Syndicat de l'Architecture, le tout sous l'égide de la SFA (Société Française des Architectes) et de la MIQCP, avaient produit collégalement en 2003 un Guide des Contrats de Maîtrise d'œuvre dont l'objectif fut d'expliquer comment bâtir objectivement une proposition de rémunération dans le cadre des marchés publics. Cette « méthode » valait d'ailleurs tout autant que pour les marchés privés, mais ce guide proposait également des commentaires sur le CCAG-PI, spécifique aux marchés publics.

L'ensemble de ce guide est construit sur la notion de « temps passé », seule évaluation objective des prestations dues par une maîtrise d'œuvre, au

même titre que les quantitatifs des entreprises ! Dans les 2 cas, le bordereau des quantités de prestations aboutit à un « forfait de rémunération » tel que le prévoit l'article 29 de la Loi MOP qui, rappelons-le, ne parle à aucun moment de barèmes pas plus que de pourcentage... Mais en face du prix, il y a un contenu, des livrables, des délais, des éléments qu'il est relativement facile de quantifier et de planifier, à condition d'être soucieux d'objectivité...

Pour autant, cette condamnation reste absurde puisque qu'elle met en cause l'utilisation de « l'outil » mis à disposition en ligne par le CNOA, qui n'est en aucun cas un « barème » et ne fait que reproduire le Guide que la MIQCP avait édité en 1993 lors de la publication des décrets d'application de la Loi MOP afin d'aider les maîtres d'ouvrages et les maîtrises d'œuvres à calculer la rémunération de ces dernières en tenant compte de façon aussi objective que possible des conditions de l'opération

et des critères retenus par l'article 29. Cet outil reste en tout état de cause insuffisant pour bâtir une rémunération objective et adaptée à la spécificité de chaque opération.

Combien de maîtres d'ouvrage se plaignent régulièrement de l'insuffisance de mobilisation de leur maîtrise d'œuvre, du défaut de suivi des chantiers, quand ce n'est pas carrément du manque de compétences et de formation ? Il s'agit donc bien de permettre à tous ces acteurs de quantifier le temps (long) de la conception et du suivi opérationnel.

En revanche, le reproche que l'on peut faire aux CROA condamnés c'est de ne pas avoir cherché à savoir, avec les maîtrises d'ouvrages concernées, si et comment avaient été utilisés les divers critères de calcul du Guide de la MIQCP et du module de calcul du CNOA afin de vérifier si ces critères avaient été calibrés objectivement. En effet, il est très facile de mettre tous les curseurs au minimum pour obtenir un « pourcentage » très bas. Cela est cependant rarement possible tant chaque opération comporte sa part de complexité.

Tout cela démontre une nouvelle fois que la personne publique, si elle existe encore, n'a jamais su se donner les moyens de comprendre et de maîtriser ce qu'elle « achète » ! Or c'est bien sur le contenu de la prestation intellectuelle et des heures nécessaires à y consacrer que doit se bâtir une rémunération. Ce temps à passer est bien entendu totalement dépendant des spécificités

1 Article 29 du décret d'application de la Loi MOP :

Le contrat fixe la rémunération forfaitaire du maître d'œuvre. Cette rémunération décomposée par éléments de mission tient compte :

a) De l'étendue de la mission, appréciée notamment au regard du nombre et du volume des prestations demandées, de l'ampleur des moyens à mettre en œuvre, du mode de dévolution des travaux, des délais impartis et, le cas échéant, du ou des engagements souscrits par le maître d'œuvre de respecter le coût prévisionnel des travaux ;

b) Du degré de complexité de cette mission, apprécié notamment au regard du type et de la technicité de l'ouvrage, de son insertion dans l'environnement, des exigences et contraintes du programme ;

c) Du coût prévisionnel des travaux basé soit sur l'estimation prévisionnelle provisoire des travaux établie par le maître d'œuvre lors des études d'avant-projet sommaire, soit sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux établie lors des études d'avant-projet définitif.

Dans le cas où le coût prévisionnel des travaux n'est pas encore connu au moment de la passation du contrat avec le maître d'œuvre, le montant provisoire de la rémunération de ce dernier est basé sur la partie affectée aux travaux de l'enveloppe financière prévisionnelle fixée par le maître de l'ouvrage

de chaque opération. Pour exemple, un des critères de complexité du Guide de la MIQCP porte sur l'organisation du maître d'ouvrage : il est en effet très différent de travailler pour un Conseil Régional dont les commissions dites « permanentes » se réunissent tous les 6 mois pour valider une phase d'études, et une commune dans laquelle il suffit de recueillir l'avis de 3 élus pour valider la même phase.

On n'achète pas une prestation intellectuelle comme des paquets de Kleenex ou des parpaings... Comment peut-on imaginer que l'offre la moins-disante puisse être de fait la mieux-disante ? Quelle hypocrisie ! Quelle bonne-conscience à court terme, mais quel risque majeur ce maître d'ouvrage fait-il porter sur la collectivité ?...

Il est totalement contradictoire de la part de la DGCCRF d'imposer d'une

part « l'affichage obligatoire des tarifs » dans les entreprises d'architecture et de condamner d'autre part les mêmes architectes au motif d'un prétendu défaut de « libre négociation » des honoraires... Les architectes ne sont pas « conventionnés » ; ils sont bien en « honoraires libres ». Plutôt que de condamner (beaucoup trop) lourdement des Ordres qui tentent de trouver des solutions pour empêcher ce dumping et les risques que ce dernier fait porter sur la qualité de nos bâtiments publics, la DGCCRF aurait mieux à faire en aidant notre branche et ses maîtres d'ouvrages (publics autant que privés : l'intérêt public inscrit dans la Loi sur l'Architecture s'impose à tous) à mettre en place un calcul objectif des rémunérations des architectes.

Si une certaine maîtrise d'ouvrage publique a cédé le terrain au privé, au moins celle qui existe encore pour-

rait-elle prendre exemple sur certaines bonnes pratiques du privé. Il est en effet très positif de voir aujourd'hui les maîtres d'ouvrage privés se préoccuper beaucoup plus du « contenu » des missions qu'ils confient aux architectes, de la compétence de leurs futurs interlocuteurs et enfin du temps qu'ils vont consacrer à leur opération afin de mesurer au plus près le montant des honoraires qu'ils leurs versent. La notion de « livrables » est notamment devenue un paramètre indissociable d'une proposition d'honoraires, au même titre que le planning.

Il en va de la qualité de notre patrimoine futur que de confier aux architectes des missions clairement identifiées, suffisamment complètes, et rémunérées de façon adaptée et objective.

Olivier Arene

2 : Après la condamnation de L'ordre

Chers Amis Ingénieurs, Architectes, AMO, bureaux de contrôles et autres acteurs de la maîtrise d'œuvre des marchés publics (mais bien entendu également des marchés privés...).

L'origine du dumping réside essentiellement dans le manque cruel d'argumentaire des protagonistes d'une négociation d'honoraires.

J'ai pour ma part pour le compte du syndicat de l'architecture largement contribué à construire cet argumentaire, notamment en contribuant activement en 2000 au Guide des Contrats de Maîtrise d'Œuvre publié sous l'égide de la SFA, de la MIQCP, conçu avec l'UNSA, et encore en vente... :

J'ai repris au CROAIF en 2017 la partie de ce guide qui concerne le « calcul du taux horaire » dans un atelier grâce auquel tous les architectes qui y ont participé sont sortis avec leur propre taux horaire en 2 heures...

Aujourd'hui, la Loi MOP et son article 29 ont malheureusement du plomb dans l'aile, mais l'esprit de cet article reste totalement d'actualité.

Mais encore, et c'est là un point TRES IMPORTANT pour étayer ce fameux argumentaire : le nouveau Code de la Commande Publique a intégré 2 articles essentiels concernant les Offres Anormalement Basses (OAB) dont les architectes doivent s'emparer pour résister à leurs confrères déloyaux :

Article L. 2152-5 du code de la commande publique [Définition de l'OAB]
Une offre anormalement basse est une offre dont le prix est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché.

Article L. 2152-6 du code de la commande publique [Détection des OAB]
L'acheteur met en œuvre tous moyens lui permettant de détecter les offres anormalement basses.

Ainsi, à chaque fois qu'un architecte se voit opposer par un maître d'ouvrage public une offre qu'il considère comme « anormale », il doit demander à ce maître d'ouvrage QUELS SONT LES MOYENS QUE CE DERNIER A MIS EN ŒUVRE POUR LUI PERMETTRE DE DETECTER UNE EVENTUELLE OFFRE ANORMALEMENT BASSE.

Faute d'une réponse probante, il pourra saisir son Ordre Régional qui pourra dès lors mettre en cause l'architecte déloyal et le maître d'ouvrage peu scrupuleux sans prendre le risque de voir la DGCCRF lui tomber sur le dos ! Bien au contraire celle-ci devrait appuyer la mise en cause de l'OAB en exigeant du maître d'ouvrage la production de ses « moyens de contrôle ».

Autre commentaire concernant la condamnation du CNOA. Sans avoir fait une lecture exhaustive des attendus du jugement, j'ai tout de même

cherché à comprendre comment un architecte pouvait répondre « aussi bas ». Or dans une des affaires incriminées qui concerne la réalisation d'un dojo, l'architecte prétend avoir déjà réalisé plusieurs équipements similaires, objet du conflit, et affirme que de ce fait, connaissant bien ce type de programme, la conception d'un nouveau dojo lui permet d'y passer beaucoup moins de temps...

Deux commentaires :

■ Cela revient à considérer que l'on pourrait concevoir le même bâtiment dans 2 sites différents sans tenir compte des spécificités de chacun d'eux... Est-ce le retour de la politique des modèles, une des principales motivations de l'État lorsqu'il a mis en place la MIQCP au début des années 80 ? !...

■ Même si la conception pouvait être notoirement réduite, le temps du chantier ne peut pas quant à lui bénéficier de la « répétition » ; dès lors, comment justifier des honoraires inférieurs de 50 à 60%, sauf à bâcler la direction des travaux (DET) pour cause de présence totalement insuffisante ? !... Rappelons que les marchés publics sont les derniers à imposer la mission dite "complète", c'est-à-dire avec DET.

La DGCCRF est-elle bien consciente des conséquences de cette condamnation ? En l'occurrence, elle ne s'est contentée de juger que la forme, et en aucun cas le fond.

Malheureusement, Je terminerai par conséquent par...

2 questions :

■ Cette condamnation respecte-t-elle l'intérêt public ?

■ La DGCCRF pense-t-elle contribuer ainsi à notre futur patrimoine ?

**La MIQCP existe encore :
ELLE DOIT (RE)AGIR !!!**

Olivier Arene

CULTURE Qui veut tirer les oreilles du Tintoret ?

Vous parlez des offres anormalement basses ?

Le problème ne date pas d'aujourd'hui, et ne concerne pas que les architectes.

Regardez, nous sommes en 1518 ou 19, à la naissance de Jacopo Robusti qui, petit et fils de teinturier prendra un peu plus tard le nom de « petit teinturier » pour nous Le Tintoret. Précoce et véloce, il est placé en apprentissage chez les peintres Vénitiens dès l'âge de douze ans, et passe en particulier chez Le Titien qui le renvoie presque immédiatement. Elève trop talentueux ou trop inspiré par l'ennemi ? Le peintre n'a pas vingt ans lorsqu'il crée son atelier à Venise et écrit sur les murs sa devise : « le dessin de Michel-Ange et la couleur du Titien ». Aujourd'hui on dirait de ce jeune qu'il est pêcheur, ou prétentieux selon ses moyens. Et quels sont ses moyens ?

On le dit très tôt rapide à l'exécution, maître du clair-obscur, compositeur théâtral. Et la qualité de ses futurs œuvres parviendront du Cinquecento jusqu'à nous éclatantes de beauté et de qualité.

Pourtant, Le Tintoret dès ses débuts d'activité enfreint les règles du marché, et casse les prix, se faisant haïr par ses confrères. Mieux encore, en mai 1564, il répond au concours lancé par la confrérie de la Scuola Grande di San Rocco pour décorer le plafond d'étage de l'Albergo. Et à la place de l'esquisse demandée, il propose une peinture achevée de Saint Roch qu'en plus il offre gracieusement, certain de réaliser ensuite durant trente ans, les 56 œuvres suivantes !!

L'ironie du sort veut que l'un des membres de la confrérie et donc maître d'ouvrage ait proposé sans gain de cause d'ailleurs une grosse somme d'argent pour que Le Tintoret ne soit pas choisi. Rien n'a changé vous le voyez, le commanditaire pouvait aussi chercher à manipuler le jury, et sans doute pour placer un autre concurrent, plus que pour briser lui même l'offre anormalement basse.

Doit-on excuser le jeune peintre de casser les prix pour accéder à la commande ?

Doit-on excuser le peintre reconnu de briser les codes pour capter le gros travail nécessaire à assurer l'avenir de son grand atelier ?

Cette histoire n'est en rien différente de la notre, et la nature humaine n'a pas changé. Seule à changé la qualité des ouvrages qui dans notre profession d'architecte ne soutiendra pas la comparaison d'avec celles des peintures du Tintoret, les offres anormalement basses n'apportant que de mauvaises constructions.

Mais cinq cent ans plus tard, nous devons toujours et encore nous battre pour un meilleur accès à la commande et pour tous.

Bénédicte Meyniel

Le Syndicat s'empare de la rénovation énergétique à Blois, le 25 octobre 2019

Le Syndicat de l'architecture, Ghina Hashem El Rawas sa représentante locale et Anne-Marie Llanta directrice du CAUE du Loir et Cher, ont organisé ensemble un colloque sur la rénovation énergétique. Autour d'une conférence de Philippe Madec, plusieurs intervenants de qualité ont présenté des projets de rénovation, tous très différents, et tous passionnants.



Le colloque



■ Philippe Madec, un architecte qui porte loin la responsabilité de l'environnement et des habitants

Rencontrer et bien écouter Philippe Madec, c'est être confronté à une autre perception de la planète ressource, et se laisser happer vers une nouvelle pratique du métier d'architecte pas toujours confortable, mais très responsable, celle de la frugalité heureuse et créative. Une pratique qui consiste à « assurer deux fois plus de bien être avec deux fois moins de ressources, et à puiser l'essentiel de ses ressources dans son environnement immédiat en s'auto-protégeant des nuisances de cet environnement ». Philippe Madec a présenté quelques uns de ses projets privilégiant le souci des économies d'énergie mais aussi la participation active des habitants et de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui va jusqu'à habiter sur place, et repenser sous l'angle énergétique et écologique tous les aspects qui font la vie d'un quartier. Des bâtiments d'habitation respectueux du site propre bien sûr, et construits avec de bons matériaux, mais aussi des équipements, des jardins, de l'eau et des transports vertueux. Une vision très globale et participative pour une rénovation enthousiaste !

■ Une architecte au service d'une association d'habitants

Le projet est présenté par Alexandra Georgeoliani architecte et Michel Boisson représentant l'association « des fourmis dans le compteur ».

A Gradignan en Gironde, les habitants des Chalandonettes de Malartic, un quartier de 715 maisons des années 1970 se sont groupés en association et lancés collectivement ou localement dans la rénovation énergétique de leurs logements. Ils se sont dotés de bons moyens de communication drôles et dynamiques, de workshops avec l'école d'architecture de Bordeaux, et d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui a fait le diagnostic de chaque type de maison, un état des lieux précis des travaux déjà engagés et une phase expérimentale avec une foule de cahiers de solutions techniques. Le but : des propositions à la carte pour les habitants selon les désirs et les moyens de chacun, tout en recherchant des subventions bien entendu avec la labellisation de leur projet. Aujourd'hui, la phase de chantier a permis de rénover 15 maisons. Et ce qu'il faut retenir de cette synergie entre les habitants et des architectes, c'est que ce travail de fourmis ait autorisé à la fois une démarche identitaire forte, une démarche participative pour les habitants, et de jolis travaux de rénovations.



Le colloque



■ **Reims rénovation de l'ensemble Porte de Paris, un duel d'architectes ?**
Changement d'échelle, avec Christian Labbé Architecte, nous partons pour Reims et cet ensemble de 200 logements sociaux collectifs qu'il a construits dans les années 80 comme on le faisait à l'époque des grands concours de logements sociaux. Un projet extrêmement bien implanté, dessiné, réfléchi, et réalisé avec des matériaux nobles, le béton brut travaillé, ca-
lepiné, et préfabriqué pour des façades modulées très détaillées dont le jeu savant pallie à la monotonie de la masse. Las... L'énergie devenue rare conduit le maître d'ouvrage à rénover ces bâtiments devenus trop dispendieux en énergie. Un concours est lancé en conception construction pour emballer

à coup sûr ces bâtiments dans une isolation par l'extérieur au grand damne de Christian Labbé très en colère. Mais, le pire est parfois l'ennemi du bien, et Christian Labbé nous a amené Philippe Zulaica l'un des architectes du groupement Thienot Ballan Zulaica qui avec Bouygues construction, Solares Bauen thermiciens, et la Maison de l'enfance en accompagnement social, ont remporté le concours. Et là devant nous, à Blois le duel devient duo. A l'immense travail du premier architecte de conception succède l'immense respect de l'architecte de la rénovation qui se moulant dans la conception initiale du bâtiment sans faire de concessions faciles parvient à trouver les solutions d'isolation par l'extérieur qui assurent la pérennité du dessin et des intentions originales. Voilà deux architectes au regard épris de respect et d'un peu d'humilité pas toujours de mise dans la profession, dont les travaux ont contribué à donner le meilleur d'eux même à nos logements sociaux.

■ A Bordeaux la confiance absolue entre un maître d'ouvrage et un architecte

Un nouvel ensemble de logement social datant de 1959, les résidences Gounod, Haendel, Ingres, fleurons modernes de leur époque, puis, classées site ANRU 1 (1996/2006) entre « espoir de réhabilitation et menaces de démolition »

Le maître d'ouvrage Aquitanis après avoir du mettre en place une gestion du site pour restaurer la confiance des habitants va choisir en 2011 une maîtrise d'œuvre pour rénover ces 530 logements habités. La force de conviction des architectes Lacaton et Vassal, Druot et Hutin l'emporte. Ces architectes qui ont déjà livré la tour Bois le prêtre à Paris emmènent les habitants visiter cet ensemble, ce qui est rare, et promettent de faire 530 fois la maison Latapie de Floirac. Pas facile pour les habitants de comprendre un projet si novateur et une telle remise en question de leur logement... Pourtant, les logements seront livrés en 2016 agrandis des fameux jardins d'hiver qui



Alexandra Georgeoliani



Anne-Marie Llanta



Bernard Blanc



Charles Fournier

enveloppent et tempèrent les constructions de bas en haut en un léger voile de nuage. La réalisation est conforme aux règlements thermiques en vigueur RT2005 BBC effinergie Neuf et de plus sans augmentation de loyers pour les occupants. Eblouis par les images de cet immeuble propre et graphique, qui semble dominer désormais fièrement le vieux Bordeaux, écoutons Bernard Blanc, le maître d'ouvrage : « Ce projet qui a remporté le prix Mies Van des Rohe en 2009 remet fondamentalement en jeu les règles de l'habitat social et rend à nouveau remarquable un tel site » puis, écoutons un habitant : « maintenant je respire, je vois loin, ça a changé ma vie »

■ Le parc naturel régional de la Brenne et son projet patrimoine basse consommation

Avec la présentation de Madame Dany Chiappero architecte du parc régional, nous passons à une échelle de territoire, et à un patrimoine bien différent que son inventaire présente comme rural, diffus, et antérieur à 1945 pour les trois quarts. Et il s'agit de préserver, valoriser, réhabiliter et même recycler le patrimoine, lutter contre le réchauffement climatique et anticiper les conséquences sur le territoire. Objectif du projet : réduire de 40% la consommation d'énergie résidentielle en sachant qu'elle est de 11%, et celle liée aux transports de 6,5%. Un vaste programme pour le parc naturel régional, qui en écho aux propos de Philippe Madec, favorise la réhabilitation des bâtiments plutôt que la construction neuve et le gaspillage du territoire.

Les moyens mis en œuvre sont considérables : l'utilisation de matériaux biosourcés référencés dans un plan santé habitat, les circuits courts, les énergies renouvelables, des solutions différentes adaptées à chaque bâti, l'étanchéité à l'air, le transfert des vapeurs d'eau et une bonne ventilation. Le parc s'est doté d'un véritable catalogue de solutions techniques joliment présentées, mais aussi d'un savoir faire très professionnel et moderne, qui allie des



Ghina Hashem El Rawas



Philippe Madec



Christian Labbé

mesures, des synthèses, et des points de vigilance, des outils capables de faire monter la compétence des artisans et promouvoir le projet.

En effet, l'adaptation et le recours à des techniques anciennes comme la ventilation naturelle, à la place des solutions de VMC faciles et habituelles aujourd'hui, ou bien le recours aux matériaux traditionnels tels le chanvre, la paille, la chaux nécessitent une formation qui sera aussi assurée par le Parc naturel comme plusieurs autres projets. A Blois l'assistance s'est sentie très convaincue et emballée par l'ensemble des solutions techniques présentées et parfois, on se demande simplement ce que l'on attend pour changer notre manière de faire... Il suffisait donc d'aller à Blois !

A la suite de cette présentation, la présence dynamique et savante de Monsieur Charles Fournier vice-Président de la région Centre-Val de Loire a permis de replacer la question de la rénovation énergétique dans le cadre politique de la région Centre Val de Loire qu'il nous a décrite, très engagée, pilote et offensive dans sa capacité à porter des objectifs ambitieux dont il serait difficile de faire la liste tant ils sont foisonnants et performants. Encore une fois, Monsieur Fournier nous a montré combien la volonté des élus est au cœur de la chaîne de l'aménagement du territoire et du cadre bâti, et que sans bon maître d'ouvrage, l'architecte ne fera pas de bonnes réalisations.

La journée de Blois s'est achevée dans un enthousiasme collectif, silencieux et admiratif, un élan, une envie de faire aussi, et aussi bien. Au fil des interventions, chacun a pu apprécier le sens à donner au travail, l'engagement nécessaire, et le respect des personnes et des biens vers des objectifs ambitieux.

Bénédicte Meyniel



Dany Chiappero



Philippe Zulaica

Droit d'auteur – droit d'architecte

Rénovation thermique

– 200 logements – À Reims

Le projet initial est un ensemble de 200 logements sociaux réalisés dans le cadre d'une ZAC de 500 logements. Le projet consistait à désenclaver un terrain, bordé d'une bretelle d'autoroute et d'une voie ferrée, il se présentait sous la forme d'un espace urbain fortement constitué ouvert sur une avenue majeure de Reims à 1km de la cathédrale. Les changements politiques n'ont permis la réalisation que de ces 200 logements, le projet urbain a été stoppé et n'a pas pu démontrer sa pertinence, les espaces disponibles ayant été occupés de manière opportuniste et programmatique par une clinique et un gymnase

En 2016, j'ai appris, par la bande, qu'un concours Conception/Construction était en cours pour la rénovation thermique de cette opération. J'ai immédiatement contacté le maître d'ouvrage, Reims Habitat et lui ai fait part de mon étonnement et de ma forte irritation. Le fait de ne pas prévenir un architecte que l'un de ses bâtiments va être rénové, plus qu'un manque de politesse, montre un manque de culture et révèle bien la place de l'architecte dans la société et chez nombre de donneurs d'ordre : celle d'un prestataire de service, un mal nécessaire.

Là j'ai été confronté à un dilemme : tout faire pour que rien ne se fasse avec force d'avocats ou faire en sorte que le projet soit conservé dans son esprit, dans sa cohérence, ce que les juristes appellent « préserver l'œuvre ». J'ai choisi la deuxième option.

Pour cela j'ai produit un mémoire rappelant la genèse du projet, ses fondements urbains et architecturaux et les

règles de composition avec notamment la décomposition d'une hauteur d'étage par une trame de 54 cm qui prise sous dalle, crée une modularité sur 2 niveaux, en cohérence avec l'échelle du bâtiment principal.

Je redoutais avant tout que l'Isolation Thermique par l'Extérieur (*isolant+enduit*) qui de toute évidence serait mise en place, allait dénaturer le projet, annihiler la modénature des façades. Aussi j'ai alerté les concurrents sur le traitement des plans continus (*isolés/non isolés*) et sur l'hérésie de recouvrir avec ce procédé, les panneaux de façade en béton préfabriqué,

particulièrement soignés avec une modénature très fine et des agrégats de Moselle légèrement rosés. Hérésie d'autant plus forte que ces panneaux avaient très bien vieilli, la vraie durabilité est là.

L'équipe Lauréate, Thiénot-Ballan-Zulaica avec Bouygues fût retenue et les architectes m'ont présenté leur projet lors d'une réunion où j'ai précisé mes recommandations et suggéré quelques interventions.

Aujourd'hui l'opération est terminée et le résultat me satisfait, ce qui explique notre présentation commune ce jour.

Photos du projet initial : Christian Labbé.





Photos du projet rénové : Ludmilla Cerveny.

Les architectes ont su prolonger l'ITE au delà des zones à isoler et quand ce n'est pas le cas, la modénature créée apparaît comme une variation de la modénature initiale. L'ADN du projet, son identification par le marquage en façade de la trame de 54cm a été préservée et le choix de ne plus distinguer les bâtiments par des couleurs différentes est pertinent, cela donne de la cohérence à l'ensemble, le choix de la couleur beige adoucit et donne un côté BCBG à l'ensemble. Enfin j'avais soufflé aux architectes de «gommer» certains motifs en carrelage à connotation post-moderne, ce qu'ils ont fait. Quant aux panneaux de façade, la solution d'un capotage par un matériau de qualité (*Alu+composite*) créée une profondeur, un volume en creux, accentués par une anodisation de couleur champagne (!), qui m'apparaît, bien que différente, cohérente avec mes intentions initiales.

La réussite de cette rénovation tient à ses architectes mais aussi au fait que

le projet initial avait une structure architecturale claire avec des principes de conception qui pouvaient s'énoncer, donc servir de cadre à des variations.

La rénovation de cette opération avait été rendue nécessaire par le dysfonctionnement de la régulation du système de chauffage (*base + appoint le tout électrique*), en plein hiver les locataires vivaient fenêtres ouvertes.

Dans les années 80, nos préoccupations n'étaient absolument pas d'ordre environnemental. A part quelques expériences solaires pittoresques, et l'écologie était marginale (*René Dumont n'avait recueilli que 1,3% des voix aux élections présidentielles de 1974*).

Nos préoccupations allaient vers la recherche d'une urbanité nouvelle ; la Charte d'Athènes et son avatar des Grands Ensembles, puis l'architecture proliférante avaient négligé l'espace urbain, les italiens nous avaient ensei-

gné une culture historique et urbaine ; certains d'entre nous allaient vers le conservatisme de la ville européenne comme archétype indépassable, d'autres comme nous, cherchaient à poursuivre le Mouvement Moderne en recherchant de formes urbaines nouvelles. L'époque était intellectuellement très stimulante, le renouvellement politique allait de pair et pour une génération d'architectes, la pratique des concours avait redistribué la commande.

De cette période enthousiaste, je retiens que l'on luttait POUR, POUR la reconquête urbaine, POUR le bienhabiter, POUR une avenir radieux, aujourd'hui je constate que l'on lutte CONTRE, CONTRE le réchauffement climatique, CONTRE les déperditions, CONTRE les gaz à effet de serre, CONTRE la déforestation... on fait des projets CONTRE, comme si après une période euphorique et insoucieuse, on devait se racheter en passant par une période de rédemption, par des actes de contrition et je ferais volontiers là un parallèle avec le SIDA ; après des années de libération sexuelle et d'insouciance, s'est insinuée la peur de l'autre.

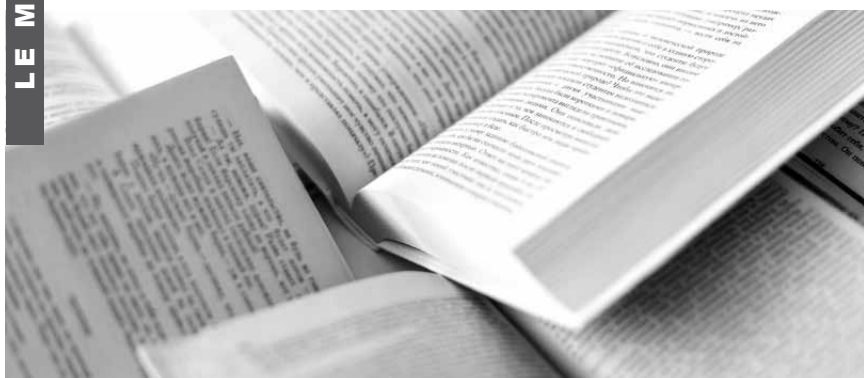
Les alertes écologiques se font sur un mode anxigène, on ne construit pas sur la peur, c'est en dépassant cette culpabilité, en positivant ces nouvelles contraintes que renaitra un enthousiasme créatif et là nous devons faire confiance à la nouvelle génération d'architectes. Il me semble qu'on rejoint ainsi les objectifs du Manifeste de la Frugalité **Heureuse et Créative** qui a présidé à cette journée de Blois.

Christian Labbé
ARCHITECTE

Architectes du projet
d'origine (1983/1986) :
Béatrice Dollé et Christian Labbé

Architectes de
la rénovation (2016/2017) :
Thiénot -Ballan-Zulaica

Réforme des CCAG de la commande publique



À l'appui de l'entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019 du code de la commande publique, le Ministère des Finances poursuit un travail de réforme des cinq CCAG* applicables aux marchés publics, CCAG Travaux, CCAG FCS (Fournitures Courantes et Services), CCAG PI (Prestations Intellectuelles), CCAG MI (Marchés Industriels), et CCAG TIC (Techniques Information Communication).

Après une consultation préalable achevée en Juin 2019 pour laquelle 300 acteurs de la commande publique ont été sollicités, le **Syndicat de l'Architecture** participe au groupe de travail initié par le Ministère pour mettre à jour, rénover et sécuriser ces documents contractuels en tenant compte des nouveaux besoins et des évolutions des marchés.

Une réunion de lancement au Ministère des Finances mi-septembre, a mis en place un système d'échanges dématérialisés entre la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) et les participants, acheteurs, entreprises, juristes spécialistes de toutes branches.

La première phase de réflexion, en cours jusqu'à l'hiver prochain, porte sur les thèmes transversaux communs à l'ensemble des CCAG, avant qu'une seconde phase n'aborde les problématiques propres à chaque CCAG durant l'année 2020.

D'ici là, on attend la synthèse des thèmes déjà traités ; 1, 3 et 6.

Le Thème 1 porte sur l'Harmonisation, périmètres et modalités d'utilisation des CCAG

Il vise notamment à la création d'un tronc commun à tous les CCAG et d'une annexe pédagogique pour accompagner l'élaboration des CCAP et de la liste des dérogations.

■ À ce jour, plusieurs propositions recueillent un avis très favorable des membres du groupe de travail. Il s'agit de celles portant sur l'harmonisation du vocabulaire. Ainsi le terme « admission » se substituerait au terme « réception », ou le terme de « mémoire en réclamation » serait généralisé en substitution du terme de « lettre de réclamation », entre autres.

Il s'agit également du seuil d'exonération des pénalités de retard qui deviendrait unique et fixé à 1000 € pour tous les CCAG.

Ou encore du maintien de l'obligation de récapituler dans le CCAP** les dérogations aux stipulations du CCAG.

■ D'autres propositions sont moins consensuelles, comme la question d'harmoniser les délais de réception/admission tacite qui ne sera tranchée

qu'après avoir été étudiée dans le cadre des groupes de travail spécifiques à chaque CCAG.

Il en est de même de la proposition ouvrant la possibilité de faire référence à plusieurs CCAG pour un même marché public. Le Syndicat de l'Architecture s'est prononcé clairement contre cette possibilité qui concerne à l'évidence les marchés conceptions-réalisation, et toucherait à l'indépendance que nous souhaitons préserver entre marchés de travaux et marché de maîtrise d'œuvre. Or en l'état, la DAJ propose de maintenir le principe de la référence à un seul CCAG mais de permettre d'y déroger dans le seul cas des marchés globaux.

■ De plus, il semble que la création d'un sixième CCAG relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre soit acquise, un CCAG MOE.

Son contenu n'a pas encore été diffusé mais on sait d'ores et déjà qu'il s'appuiera largement sur le travail réalisé par la MICQP en 2009 à ce sujet, et publié en septembre 2010 dans le N°3 de « outil pratique » téléchargeable sur le site de la MIQCP.

Dans l'attente d'informations plus précises, le Syndicat de l'Architecture a tenu à rappeler les principes qu'elle s'attachera à faire valoir,

■ La maîtrise d'œuvre est une prestation intellectuelle

■ Le marché de maîtrise d'œuvre doit par essence rester indépendante des marchés de travaux

■ La maîtrise d'œuvre ne doit pas être dissociée de la conception

Les clauses spécifiques à chaque CCAG seront débattues lors de la Seconde phase de réflexion.

Le Syndicat de l'Architecture devra bien évidemment se placer dans les groupes de travail spécifiques relatifs aux CCAG MOE, CCAG PI, et CCAG Travaux.

Thème 2 Propriété intellectuelle

Il s'agit d'introduire dans tous ou certains CCAG des clauses de propriété intellectuelle comme celles du CCAG PI

Thème 3 Exécution technique et financière

Un travail complet sur les clauses financières des marchés, avances, révisions, assurances...

Thème 4 dématérialisation et protection des données

Clarification de la dématérialisation actuelle, dématérialisation des factures, protection des données à caractère personnel.

Thème 5 Développement durable

Introduction de clauses de protection de l'environnement, de la gestion des déchets, ou de la spécification environnementale des produits dans les CCAG

Thème 6 Prévention et règlement des différends

Afin de prévenir les différends, il s'agit d'introduire plus de contradictoire dans les CCAG, et de réfléchir à mieux y présenter le recours aux modes alternatifs de règlement des différends.

Les thèmes 2, 4, 5 n'ont pas encore fait l'objet d'échanges :

À suivre.

Béatrice DOLLÉ

* CCAG =
Cahier des clauses administratives générales

**CCAP =
Cahier des clauses administratives particulières

Brèves sur le Dialogue Social

Depuis notre arrivée dans la négociation paritaire notre positionnement est sous tendu par l'idée que sans dialogue social de qualité, il n'y a pas de performance à long terme pour les entreprises, et qu'un dialogue social performant permet l'implication de l'ensemble des collaborateurs d'une entreprise au service d'un projet pérenne.

Nous pensons que dans nos entreprises, ou les compétences individuelles des personnels fabriquent la compétence collective de l'entreprise, il y a un lien de causalité entre la qualité du dialogue social et la performance économique (santé financière, productivité, croissance...)

Nous avons donc au syndicat fait le pari **d'un pacte du dialogue social** en pensant que pour cela il faut passer de l'obsession de la réussite individuelle à l'absolue nécessité de la coopération il s'agissait d'un véritable renversement culturel à opérer, celui de faire le pari de la confiance et donc le pari de l'intelligence.

Nous pensons que pour gagner ce pari :

- Il faut avoir des objectifs partagés avec nos partenaires Il faut mettre en place une stratégie
- Il faut instaurer un climat de confiance
- **Il faut surtout dépasser le syndicalisme de posture**

L'innovation est créatrice de valeur dans tous les domaines et le dialogue social ne saurait faire figure d'exception. Faire preuve d'innovation en matière de dialogue social, c'est développer des périmètres, des formes et des contenus de dialogue social atypiques. Dans un environnement qui privilégie le consensus, empêchant par là même tout changement, il faut réintroduire la contradiction, la critique, la tension qui est au cœur même de l'action.

Travailler ensemble, c'est d'abord et essentiellement produire du conflit, du

désaccord... et donc se confronter et négocier. Refuser cela, c'est ni plus ni moins refuser de travailler ensemble.

La confrontation n'est pas un but mais un moyen de négociation, Mais sans avoir la confiance de nos partenaires la confrontation devient conflit.

Négocier c'est construire ensemble, les parties doivent avoir la volonté de s'enrichir du point de vue de l'autre et avoir la conviction qu'elles ont les capacités d'aboutir à un accord.

Cela doit s'appuyer sur une négociation raisonnée qui finalement maximalise les gains des parties et qui repose sur trois principes :

- La confiance en l'autre, d'où l'importance de l'éthique et des bonnes relations; -
- La volonté affichée de partager l'information détenue
- La volonté affichée de poser des questions concrètes et de répondre à celles de l'autre partie.

Pour cela il faut que les négociateurs abordent le problème objectivement en le déconnectant de la dimension affective et passionnelle ; qu'ils se concentrent sur l'examen, l'analyse et la reconnaissance des intérêts en jeu, et non sur les positions préétablies ; qu'ils évitent les jugements prématurés ; qu'ils séparent les solutions préconisées par les uns et les autres de l'évaluation des solutions possibles. Cela pose la question du mandat des négociateurs. Au syndicat de l'Architecture nos mandats ont donc toute latitude pour négocier et signer un accord, nos instances étant tenues régulièrement au courant des sujets et du contenu des négociations en cours, ceci est essentiel pour instaurer un climat de confiance et de loyauté dans la négociation.

Jean-François Chenais
Délégué aux affaires Sociales



Basée à Toamasina à Madagascar
 Shama.b@live.com
 +261 32 03 019 93
 Instagram professionnel :
 sham.archi / Portfolio en ligne :
[https://issuu.com/shambou/docs/
 book__shama_boudhabhay/](https://issuu.com/shambou/docs/book__shama_boudhabhay/)
 Podcast à écouter sur
 sa pratique architecturale :
<http://www.trano.mg/talks/>

Shama Boudhabhay

PRÉSENTATION

Architecte diplômée de l'école de Paris La Villette en 2016, Shama a commencé ses études à l'école d'architecture de l'île de la Réunion avec une formation basée sur l'architecture tropicale. Cette licence a été ponctuée de différents concours notamment le concours Lotus portant sur l'accessibilité à la mer à Saint Denis (premier prix) mais aussi un workshop sur l'architecture tropicale portant sur la conception de logements à Beauséjour (lauréate).

Suite à cette première formation, l'architecte s'envole vers Paris pour effectuer son master en architecture à l'école de Paris la Villette. Ce master sera lui aussi rythmé par différents concours et workshop, notamment sur la conception d'un espace public à Dakar (Deuxième prix) et l'analyse urbaine de 4 villes situées au Kerala. Ce master sera aussi marqué par un travail sur les villes informelles agissant comme assemblage rhizomique au sein, plus précisément, de la ville de Bombay en Inde.

Après avoir travaillé à Paris, notamment chez Sophie Berthelie, elle complète sa formation par une formation en design d'intérieur avec une école en Angleterre et s'installe à Madagascar. En 2018 elle effectue sa HMONP à l'école de Paris la Villette et souhaite à présent ouvrir son agence et travailler dans des régions tropicales sur différents types d'échelle allant de la maison à la ville.

Ses projets se nourrissent des spécificités du contexte local dans lesquelles ils s'inscrivent. La jeune architecte a une vision sensible de l'architecture et de la transmission de son travail par l'intermédiaire de relevés et de dessins permettant de mettre en relief chaque potentialité de l'existant et de l'exploiter dans le projet.

Conception d'une villa en R+1 ☺ Toamasina (501) → Phase APD



La permanence de conseil du Syndicat

Depuis 2011, le Syndicat de l'Architecture met à la disposition de ses adhérents une permanence de conseil assurée par **Sophie Szpirglas***, **Méthodus**.

La permanence a depuis sa création, produit près de 200 heures de conseil, et reçu et suivi plusieurs dizaines d'architectes.

Il s'agit de conseiller de manière personnalisée les adhérents sur des thèmes tels que :

- statut juridique de l'entreprise,
- statut social du dirigeant,
- stratégies de développement,
- gestion financière,
- gestion des ressources humaines,
- gestion des partenariats (co-traitance, sous-traitance), contrats et contentieux,
- organisation de la production.

Et d'aider les jeunes créateurs d'entreprise à optimiser le fonctionnement de l'agence dès le démarrage.

Depuis 2016, le Syndicat, en partenariat avec **Echelle 1**, propose la permanence de conseil aux jeunes entreprises ayant intégré ce dispositif d'aide à la création et au développement. Plusieurs ont, par la suite, adhéré au Syndicat.

Les demandes de rendez-vous sont à adresser par mail au Syndicat.

**Sophie Szpirglas dirige depuis 1996 la société Méthodus, conseil auprès des entreprises de maîtrise d'œuvre. Enseignante dans plusieurs écoles d'architecture, et formatrice pour le Pôle EVA et le CFAA (centres de formation continue des architectes, devenu MAJ depuis peu).*

Jeu des 7 erreurs



Solution du Jeu des 7 erreurs
Notre dame de Paris en feu sur le Power Point / Philippe Madec à une fleur sous le bras / Une bouteille de Bordeaux a remplacé la bouteille d'eau (à moins que cela ne soit l'inverse) / Les lunettes sur la chaise ont disparu / Quelqu'un a oublié son téléphone sur l'estrade / La tablette du milieu a été débarrassée / Les numéros de janvier 1979 et mars 2019 du Journal du Syndicat ont été déposés sur la tablette au premier plan.

TEST

Êtes-vous un architecte Bio-Responsable ?

Ou autrement dit – avez vous bien suivi les dernières rencontres à Blois du Syndicat de l'architecture ?

1 ■ L'urgence écologique pour vous c'est :

- ▼ ne plus construire en béton
- aller à toutes les réunions de chantier en vélo
- manger moins de saucisson

2 ■ La frugalité heureuse et créative, c'est :

- imposer à vos collaborateurs le tout bio aux pause-déjeuners
- la nouvelle lubie de Philippe Madec
- ▼ une idéologie d'avenir pour l'architecture

3 ■ Les émissions de gaz à effet de serre dues au bâtiment sont à hauteur de :

- 0,6 %
- ▼ 40 %
- 99 %

4 ■ La règle d'ensoleillement pour chaque logement est de :

- 5 minutes par jour toute l'année
- ▼ 2 heures par jour au 21 décembre
- 12 heures pour la journée du 29 février

5 ■ Qu'est ce qui ne fait pas partie de la liste des matériaux bio-sourcés ?

- le chanvre
- la paille
- ▼ le coton tige

6 ■ Quel avenir pour les barres HLM ?

- ▼ la réhabilitation spatiale et thermique
- la destruction parce qu'il faut aussi songer à la pollution visuelle
- la réalisation de parcs naturels en lieu et place

7 ■ Pour adhérer au Syndicat en 2020, il faut :

- connaître par cœur le manifeste de Philippe Madec
- être plus calé sur les questions vertes que Pierre Petropavlovsky
- ▼ payer sa cotisation comme en 2019

Vous avez obtenu le + de :

- ▼ Bravo ! Il est clair que vous avez participé aux dernières rencontres organisées par le Syndicat à Blois et vous êtes désormais un authentique Architecte Bio-Responsable !
 - Vous êtes un citoyen Bio-responsable à n'en point douter. Mais il serait temps de mettre vos convictions dans la pratique de votre métier. Venez au Syndicat pour approfondir vos positions.
 - Vous êtes un architecte irresponsable sur la question environnementale. Il faut absolument vous mettre à la page ! Rejoignez au plus vite le Syndicat pour remédier à votre méconnaissance manifeste.

J.C. de B.

Bulletin de cotisation ou d'adhésion à remplir et à adresser au Syndicat de l'Architecture : 24-26 rue des Prairies 75020 Paris

Nom Prénom

Adresse Adresse mail

Téléphone Date et lieu de naissance : le/...../..... à

J'adhère au syndicat de l'Architecture et m'engage à en respecter la Charte et à la faire vivre. Ainsi qu'à régler ma cotisation annuelle.

Je Souscris à l'abonnement annuel du trimestriel Le Journal du Syndicat de l'Architecture (Facultatif).

Barème cotisation annuelle :

Employeurs et Libéraux 180 € Employeurs et Libéraux avec moins de cinq ans d'installation: 50 € Honoraires Retraités actifs : 30 €

Prélèvement automatique 15 € par mois

Abonnement au journal : Cotisation + abonnement au journal 16 €

Abonnement annuel pour 4 numéros 16 € Signature : A le/...../.....

A réception de votre chèque nous vous retournerons un justificatif de paiement ainsi que votre carte d'adhérent pour l'année en cours – administration@syndicatdelarchitecture.com